

L'an deux mil vingt et le dix neuf février à 20 heures, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de M. DEFOUR André, Maire  
Etaient présents : Mr GIRE Franck, Mr SOUCHON François, Mme DEFOUR Evelyne, M. BOUCHET Bruno adjoints

Mme BACHER Mireille, M.DEGACHE Jean-Paul, Mme BARALON Elisabeth, Mme PATOUILLARD Ghislaine, GIRINON Mathieu, M. VOCANSON Gilles, M.RAVEL René, Mme RABEYRIN Aline, RAYNAUD Fabrice, Mme Sylvie VALENTIN, MOUNIER Anthony,

Absents excusés : Mme LIOGIER Huguette (procuration), Mme PERGER Lucie( procuration)

Absent: Mme Murielle NICOLAS

1- 1 – Monsieur le Maire présente les 6 comptes administratifs :

**Lot La pinède de la bruyère :**

► Fonctionnement : Dépenses : 3 070 €

Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice : - 3070 €

Délibération affectation des résultats :

Affectation au D 002( déficit reporté ) : - 3070 €

**Panneaux photovoltaïques :**

► Exploitation : Dépenses : 6 551.65 €

Recettes : 10 630.49 €

Résultat de l'exercice : 4 078.84 €

résultat antérieur reporté 3 695.94 €

résultat cumulé : 7 774.78 €

► Investissement :

Dépenses : 4 921.87€

Recettes : 4779.29 €

Résultat de l'exercice : - 142.58€

Résultat antérieur : - 751.89 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Besoin de financement : 894.47 €

Délibération affectation des résultats :

Affectation en réserves R 1068(investissement) : 5774.78 € et R 002( fonctionnement) : 2 000 €

**Budget de l'eau :**

► Exploitation :

Dépenses : 180 247.75 €

Recettes : 202 125.84 €

Résultat de l'exercice : 21 878.09 €

Excédent antérieur : - 604.19 €

Résultat cumulé : 21 273.90€

► Investissement :

Dépenses : 39 289.39 €

Recettes : 23 758.30€

Résultat de l'exercice : - 15531.09 €

Excédent antérieur : 117 022.62€

Résultat cumulé : 101 491.53 €

RAR : -101 491.53 €

Délibération affectation des résultats :

Report en recette d'exploitation : 21 273.90 €

**Budget de l'assainissement:**

► Exploitation :

Dépenses : 58 597.97 €

Recettes : 84 788.37 €

Résultat de l'exercice : 26 190.40 €

Excédent antérieur : 18 522.48 €

Résultat cumulé : 44 712.88 €

► Investissement :

Dépenses : 314 140.24 €

Recettes : 321 873.67 €

Résultat de l'exercice : 7 733.43 €

Excédent antérieur : - 1 079.55 €  
Résultat cumulé : 6 653.88 €  
RAR : - 40 989.06 €  
Besoin de financement : 34 335.18 €  
Délibération affectation des résultats :  
Report en exploitation : 4 712.88 €  
Report en investissement : 40 000 €

#### **Budget Commune :**

##### ► Fonctionnement :

Dépenses : 1 246 854.12 €  
Recettes : 1 466 424.78 €  
Résultat de l'exercice : 219 570.66 €  
Excédent antérieur : 51 108.25 €  
Résultat cumulé : 270678.91 €

##### ► Investissement :

Dépenses : 427 981.10 €  
Recettes : 566 194.04€  
Résultat de l'exercice : 138 212.94 €  
résultat antérieur : -197 971.56 €  
Solde des restes à réaliser : - 128 984.89 €  
Besoin de financement : - 188 743.51 €  
Délibération affectation des résultats :  
Affectation en réserves R 1068 : 220 000 €  
Report en fonctionnement : 50 678.91 €

#### **Budget Pôle Médical HT :**

##### ► Exploitation :

Dépenses : 18 151.95 €  
Recettes : 13 211.36 €  
Résultat de l'exercice : - 4940.59 €  
Excédent antérieur : 5 215.15€  
Résultat cumulé : 274.56€

##### ► Investissement :

Dépenses : 588 894.69 €  
Recettes : 572 657.32 €  
Résultat de l'exercice : -16 237.37 €  
Excédent antérieur : -12 634.84 €  
Résultat cumulé : - 28 872.21 €  
RAR : 65 177.17 €

Besoin de financement : 0€

Délibération affectation des résultats :

Report en exploitation : 274.56 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, M.GIRE Franck 1<sup>er</sup> adjoint soumet les 6comptes administratifs au vote du conseil :

Les 6 comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité et sont conformes aux comptes de gestion du trésorier qui sont également approuvés.

- 2- Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 : Un tour de rôle est établi à la convenance de chacun et sera complété par les candidats au prochain scrutin.
- 3- Renouvellement ligne de trésorerie : afin de pallier au manque de trésorerie dû au retard dans le versement des subventions, la ligne actuelle de trésorerie contractée auprès de crédit mutuel est prolongée d'1 an au taux EURIBOR 3mois ( moyenne mensuelle ) + 0.70 point.
- 4- Les questions diverses sont ensuite abordées :
  - Afin d'établir une cohérence entre la volonté des élus et la pratique, le Conseil Municipal décide d'insérer dans les contrats de location de terres agricoles une clause environnementale sur l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, d'engrais chimiques et de semences traitées sur les parcelles louées. Un inventaire des surfaces utilisées communales et biens de section a été établi, il sera proposé aux utilisateurs soit une convention pluriannuelle soit un bail rural avec l'insertion des clauses environnementales. En cas de non respect, les contrats deviendront caducs sans délai. Dans cet esprit, le Conseil Municipal doit se prononcer sur une demande de location par 2 agriculteurs d'un terrain bien de section G 222 à Mazalibrand laissé par David AULAGNIER . Il s'agit de Benoît CUOQ qui est en agriculture bio et qui exploite une partie de cette parcelle et de Yohan PATOUILLARD jeune agriculteur qui va intégrer le GAEC des Aulanais. Après discussion, il est décidé de passer au vote : 14 voix pour proposer la location à Benoît CUOQ, 3 pour Yohan

PATOUILLARD et 1 abstention. La parcelle sera donc proposée à M. CUOQ, tout en lui précisant la décision prise sur la non-utilisation de produits chimiques au cas où celui-ci laisserait la préférence à M. PATOUILLARD.

- Le conseil Municipal valide la proposition de COFORET sur l'achat de parcelles de bois à Champséauve section C 67 et H 1274, il sera rajouté la parcelle communale C 56 aux mollières.
- Le conseil donne son accord pour la location des parcelles F 1901 F 1915 aux scias pour l'implantation d'un pylône Free pour un montant annuel TTC de 700 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.
- M. BOUCHET présente une proposition de la société ILLIWAP sur la diffusion d'informations à la population par message. Le Conseil ne se prononce pas et laisse le choix à la prochaine équipe municipale.
  
- Le conseil municipal adopte la modification des statuts du syndicat d'énergies afin de permettre l'adhésion des EPCI.
  
- Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 840 € à l'extension d'une ligne basse tension pour l'alimentation de la construction de M. BOURGEOIS Alexandre.
  
- Le conseil Municipal approuve l'avenant à la convention 2013-2020 du service de médecine préventive du centre de gestion sur le recrutement d'un infirmier de santé au travail et d'un psychologue. Les prestations ne donneront lieu à facturation que si elles sont utilisées.
- Suite au démantèlement de deux transformateurs sur le site d'Oudreyches dont le coût par ENEDIS est de 5 167 € HT, une société intéressée par la reprise des cellules s'est rendue sur place et doit faire une proposition écrite. L'opération pourrait se solder par une opération quasiment blanche.
- Pour information, Animation sur la via fluvia entre LAPTE et RAUCOULES le 13 juin 2020
- Des demandes d'installation sur la Zone de Marteville ont été formulées, affaire à suivre .

Pour clore la dernière réunion de cette mandature, Franck nous offre le verre de l'amitié pour la naissance du petit Emile à qui nous souhaitons plein de bonheur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.